

## Communiqué de presse

### INAUGURATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE "Les Grimaudières" à Saint-Benoît

**Vendredi 24 octobre 2008 à 11h30**  
"Les Grimaudières" - Ville de Saint Benoît



La Communauté d'Agglomération de Poitiers inaugure ce vendredi 24 octobre à 11h30 l'aire des Grimaudières à Saint-Benoît, suite aux travaux de réhabilitation.

#### **Sont présents à l'inauguration de l'Aire des Grimaudières à Saint-Benoît :**

Alain CLAEYS, Député Maire de Poitiers, Président de la CAP

Conseil Général

Dominique CLEMENT, Vice-président de la CAP et Maire de Saint-Benoît

Maires des communes de l'Agglomération de Poitiers

Monsieur BERTHIER, Conseiller communautaire délégué à la cohésion locale et à la solidarité.

Alain JOYEUX, Adjoint au Maire de Saint-Benoît, Conseiller communautaire de la CAP

Patrick BONNEAU, Président de l'ADAPGV de la Vienne (Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage)

#### **L'aire d'accueil des Grimaudières à Saint-Benoît**

Est ouverte depuis l'année 2000, et a été la troisième aire d'accueil créée pour les Gens du Voyage de la CAP pour les familles non sédentaires désireuses de stationner sur son territoire. Elle est installée sur un terrain d'une superficie de 18 000 m<sup>2</sup>, aménagée sur une plateforme de 3 000 m<sup>2</sup>, située sur la route de Nouaillé-Maupertuis, sur le CD 12 à 5 km de l'hôpital.

En France, une loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite Loi BESSON, contient un article consacré aux gens du voyage et qui impose de leur réserver des emplacements aménagés. Toute commune de plus de 5 000 habitants prévoit les conditions de passage et de séjour des Gens du Voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet.

En effet, selon l'article 28 de cette loi : "Un schéma départemental prévoit les conditions d'accueil spécifique des Gens du Voyage, en ce qui concerne le passage et le séjour, en y incluant les conditions de scolarisation des enfants et celles d'exercice d'activités économiques".

Le voyage faisant partie intégrante de leur culture, il est essentiel de mettre à leur disposition les moyens pour répondre à ce fait de déplacement collectif.

L'aire des Grimaudières fait partie des aires d'accueil autorisées pour les Gens du Voyage proposées sur l'Agglomération de Poitiers afin de répondre à leurs besoins, dans le respect de leur tradition et de leur mode de vie.

**La CAP confie la gestion et l'entretien des aires d'accueil à l'association ADAPGV de la Vienne**, Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage, par convention en date du 20 septembre 2006. L'ADAPGV assure également un accompagnement social aux familles.

Les Gens du Voyage doivent respecter un règlement intérieur qui définit les conditions d'accès et de vie sur les aires.

- L'aire d'accueil des Grimaudières est payante
- durée de stationnement limitée à 3 mois
- le stationnement, la consommation d'eau et d'électricité sont payants
- la scolarisation des enfants est obligatoire

Pour les familles sans enfants scolarisés, la durée maximum du stationnement est fixée à un mois renouvelable deux fois. Les familles ayant des enfants scolarisés pourront bénéficier d'un stationnement égal à la durée des trimestres scolaires.

### **Nouveaux aménagements de l'aire d'accueil à Saint-Benoît**

L'occupation toujours croissante de l'aire des Grimaudières associée à l'évolution des équipements installés, particulièrement en termes de sécurité, ont obligé le Conseil de la CAP a approuvé sa restructuration le 24 novembre 2006. Les travaux ont commencé en janvier 2008 et ont pris fin en septembre 2008.

Le Service Equipement de la CAP vient d'achever la réhabilitation de l'aire d'accueil. Le coût total de l'opération s'élève à 335 525 euros, financé par la CAP. Une subvention de 21 343 euros a été allouée par l'Etat et 4 574 euros par le Conseil Général de la Vienne.

Les travaux d'améliorations apportés sont les suivants : création d'un espace d'accueil d'environ 40 m<sup>2</sup> avec un local permettant l'accueil et la tenue des permanences sociales, voirie et réseaux divers, réalisation d'un système de télégestion avec prépaiement des fluides et mise en place de bornes individuelles fournissant l'eau et l'électricité. Cette aire se compose de treize emplacements stabilisés, chacun délimité par une marque concave au sol. Chaque emplacement dispose d'une prise électrique de 16A et d'une arrivée d'eau. L'aire d'accueil est équipée de 4 WC et de 2 douches.

### **L'aire d'accueil des Grimaudières à Saint-Benoît offrent les avantages suivants :**

- Un environnement agréable et calme,
- Des écoles proches pour la scolarité des enfants,
- Une proximité du centre ville pour tous les services,
- Une proximité du CHR, afin de satisfaire les soins et l'accompagnement des malades,
- Une aire d'accueil pratique et réhabilitée offrant un espace fonctionnel qui comporte 13 emplacements.

La Ville Saint-Benoît accompagne les Gens du Voyage de l'aire d'accueil des Grimaudières en partenariat avec l'ADAPGV, et sont considérés comme habitants de Saint-Benoît (quotient familial pour la scolarisation des enfants, distribution de denrées alimentaires, secours et aides financières).